

**OBJET :**

**RÉGIE MIXTE  
"STATIONNEMENT VILLE D'AGDE"**

**TARIFICATION STATIONNEMENT  
DU CAP D'AGDE**

Direction des finances  
MR

**DÉCISION  
N° A\_D\_2025\_0170**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉCISIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE D'AGDE**

LE Maire de la Ville d'AGDE,

**VU** le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L.2122-22,

**VU** la délibération n°02 du 07 juin 2024 aux termes de laquelle le Conseil Municipal de la ville d'Agde a délégué à son Maire et pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article susvisé,

**VU** l'arrêté municipal n°A\_AP\_2024\_0281 du 28 novembre 2024 portant délégation de fonctions et de signature à Clémence RAPHANEL, Adjointe au Maire, déléguée aux finances et à l'optimisation budgétaire,

**VU** la décision municipale n°A\_D\_2025\_0099 du 19 février 2025 portant sur la création de la régie mixte « Stationnement Ville d'Agde »,

**Considérant** la nécessité de mettre à jour la grille tarifaire à la suite de la restructuration du service,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :**

Les périodes d'ouverture des parkings du Cap d'Agde payants sont fixées, selon les conditions suivantes :

**I - Tarifs des parkings horaires :**

Période concernée : du 01 avril au 31 septembre 2025

Parkings concernés : Provence, Vivarais, Alsace Lorraine, Cévennes, Flandre, Béarn et Bannière

Parking Coquille : du 15 juin au 15 septembre 2025

**1.Tarifcation générale :**

- 1 heure gratuite entre 07 h 00 et 20 h 00.
- Tarification en vigueur entre 20 h 00 et 07 h 00 : 0,60 € par quart d'heure.
- Tarification appliquée toute la semaine

**2.Abonnements**

(Ne donne pas droit à une place réservée)

Accès	Conditions	Tarif
Accès Résidents	Être résident à l'année à proximité d'un parking payant et ne posséder ni garage, ni emplacement de stationnement.	22 €

Accès Propriétaires de Résidences Secondaire	Être propriétaire d'une résidence secondaire à proximité d'un parking payant et ne posséder ni garage, ni emplacement de stationnement.	122,00 €
Accès Commerce Sédentaire	Exercer une activité professionnelle à proximité d'un parking payant (fournir un Kbis de moins de 3 mois).	21 €
Accès Commerçant Zone Technique	Pour le parking Flandres ou Bannière, fournir un Kbis de moins de 3 mois ou une attestation Sodéal.	22 €
Accès Employé Commerce	Pour le parking Vivarais, présenter un contrat de travail d'un employeur.	32 €
Accès Employé Zone Technique	Pour le parking Bannière, présenter un contrat de travail d'un employeur.	32 €
Accès Plaisancier Permanent	Pour le parking Vivarais, présenter une attestation Sodéal.	32 €
Accès Plaisancier Saisonnier	Pour le parking Bannière, sur présentation d'un contrat de location de la capitainerie avec justificatif d'abonnement pour la saison estivale.	114 €
Accès Personne à Mobilité Réduite	Pour toute personne résidant sur la commune d'Agde.	16,50 €
Accès Semaine	Pour tout public : date de début de l'abonnement correspond au jour de sa création.	48 €
Accès Quinzaine	Pour tout public : l'abonnement prend effet à sa date de création.	85 €
Accès Mensuel	Pour tout public : l'abonnement prend effet à sa de création.	150 €
Accès Casino	Montant proratisé en fonction de la date d'ouverture du Casino.	252 €
Accès Commerce de Proximité	Pour tout public : permet le stationnement pendant la saison, tous les matins de 07 h 00 à 11 h 00, sur les parkings horaires.	22 €
Accès Prestataire de Services Mobiles	Pour les professionnels qui n'ont pas de locaux commerciaux mais qui interviennent régulièrement dans les zones où se trouvent les parkings, tels que les agents immobiliers, les entreprises de nettoyage, d'entretien et de maintenance des immeubles	22 €
Accès Personnel médical et de secours	Pour les professionnels exerçant dans les services essentiels et d'urgence, tels que les infirmières, les aides à domicile, les médecins, kinésithérapeutes et les urgentistes	Gratuit

### 3. Tarifs pour les hôtels à proximité des parkings horaires :

- Du 1er avril au 31 septembre 2025
- Parkings concernés : définis par le service Parcs et Stationnement
- Tarif : 2,90 € par carte et par jour

(Ne donne pas droit à une place réservée)

**4. Chèques parkings horaires pour les professionnels :**

CHÈQUE	CONDITIONS	TARIFS
Chèque – Parkings 1 h	Délivrés en quantité limitée	1,00 €
Chèque – Parkings 2 h		1,80 €
Chèque – Parkings 3 h		2,60 €
Chèque – Parkings 4 h		4,10 €
Chèque – Parkings 5 h		5,10 €
Chèque – Parkings 6 h		6,10 €
Chèque – Parkings 7 h		7,10 €
Chèque – Parkings 8 h		8,20 €
Chèque – Parkings 9 h		9,40 €

**II - Tarif du parking souterrain :**

- Casino Barrière : 70 places à 23 000 € à l'année.

**III - Tarifs des parkings forfaitaires :**

- Période concernée : du 15 juin au 15 septembre 2025
- Parkings concernés : Caravelle, Richelieu, Grand large, Île des Loisirs, Échasses blanches.

**1. Tarification générale :**

- 3,60 € pour 12 heures, puis 0,60 € par quart d'heure
- 30 minutes gratuites pour les parkings Caravelle, Grand large, Échasses blanches.
- Îles des loisirs : 2,20 € de 22 h 00 à 03 h 00 (gratuit en dehors de ces horaires)

**2. Chèques parkings pour les professionnels :**

- Chèque Parkings Plagistes – Commerçants : Achat par lot de 2000 cartes à 0,30 € l'unité (quantité limitées)

**3. Cartes saison professionnelles :**

NOMBRE DE CARTES	TARIF PAR CARTE
De 1 à 99	16,50 €
De 100 à 249	15,50 €
De 250 à 499	14,50 €
De 500 à 699	13,50 €
De 700 à 1000	12,50 €

**IV - Autres dispositions générales :**

- Ticket perdu ou illisible : 48 €
- Fraude : 48 € - Toute infraction fait l'objet d'un titre de recette émis par la ville.

*SLOW*

**V - Tarifs aire de stationnement camping-cars :**

Parkings concernés : La Clape et Bannière

- Tarif stationnement 24 h 00 : 13 €

**ARTICLE 2 :**

Le Maire de la ville d'Agde informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 3 :**

Le Directeur Général des Services et le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Agde,

**L'Adjoint au Maire déléguée,**

**Clémence RAPHANEL**

Notifié le :

*Transmis en qd  
12 mars 2025  
Affiché  
17 mars 2025*

Signé électroniquement par : Clémence RAPHANEL

Date de signature : 12/03/2025

Qualité : Adjointe au Maire déléguée aux finances et à l'optimisation budgétaire